

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit et le trente octobre à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD, maire.

Etaient présents : BACQUEY – BERTHEAU – THOMAS – CAPDEVEILLE – BARREAU – CHANFREAU – SALVANET – LAGARDERE – LESCOUTRA – DAUBIGEON

Etaient absents : MAYE (pouvoir à BARREAU) – JOLIBERT (pouvoir à PRIOLLAUD) – MEYRE (pouvoir à CHANFREAU) – BOUCHET (pouvoir à BACQUEY) – POURQUIER – LAVIGNE – VIALARD – SABOUREUX.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHANFREAU

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2008, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 22 septembre 2008 ont été adoptés par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

SUBVENTION CONSEIL GENERAL C.A.B N°001-10-08

Dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg (avenant n°2) signée avec le Conseil Général, en complément de la subvention classique nous pouvons bénéficier de subvention complémentaire.

- Concernant l'aménagement des abords du centre socioculturel
 - la fiche action 1-2 concerne la réalisation d'un parking, chemin d'accès et parvis le coût hors taxes de ces travaux représente 98 457.38 €, la demande de subvention est adressée au Service Urbanisme Habitat Logement Social et Politique de la Ville
 - la fiche action 1-5 concerne la réfection du revêtement de la voie d'accès et recalibrage de sa largeur, le montant de ces travaux s'élève à 108 130.60 € H.T., la demande de subvention est adressée à la Direction du Développement Territorial.
- Concernant l'aménagement du parvis de l'école et de la cave coopérative le long de la RN215
 - La fiche action 2-1 représente une somme globale de 72 695.15 € H.T réparti comme suit
Service environnement pour 9 522.00 €
Service Direction du Développement Territorial pour 49 604.35 €
Subvention spécifique pour 13 568.80 €.

Après délibération, **le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire** à constituer les dossiers relatifs à ces demandes de subventions et signer l'ensemble des documents.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE N°002-10-08

Dans le cadre des travaux d'effacement du réseau électrique et téléphonique « Place de l'église et Route de Libardac », les travaux concernant l'effacement France Télécom se décomposent en deux parties

- Génie civil et équipements de communications électroniques pour un montant de 1 690.50 € H.T
- Travaux France Télécom et fourniture de matériel pour un montant de 10 875.84 € H.T

Le conseil municipal approuve ce projet et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour une somme globale de 12 566.34 € H.T.

SUBVENTION MAISON DES ASSOCIATIONS N° 003-10-08

Mr le maire expose que dans le cadre de la construction du centre socioculturel une partie du bâtiment sera réservée aux associations, ce sera un lieu d'échange et de mise à disposition des ressources humaines communales. Ce lieu de convivialité permettra de structurer la vie locale.

Le montant des travaux de cette construction s'élève à 209 267.05 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

CREATION D'UN COLUMBARIUM :

Dans le cadre de la réorganisation du cimetière et surtout un phénomène montant « la crémation », il serait souhaitable de prévoir l'implantation d'un columbarium, plusieurs sociétés nous ont sollicitées, le conseil municipal est d'accord sur le principe de ce projet, et confie l'étude de ce dossier à une commission. Le coût de cet investissement est compris entre 7 000 € et 8 000 €.

PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES :

Mr le maire donne la parole à Mr BERTHEAU adjoint responsable des finances.

- Bibliothèque municipale
La cotisation actuelle pour les adultes est de 5 € par an pour les adultes (gratuit pour les enfants)
Proposition de passer cette cotisation à 20 € par an. Proposition acceptée à l'unanimité.
- Budget fournitures scolaires
A ce jour la participation est de 48 €/enfant, les conseillers présents trouvent cette somme trop importante et après discussion proposent une somme de 42 €/enfant.
Claude Bacquey vote contre au nom d'Allain Bouchet qui rappelle dans une lettre la loi de Jules Ferry du 16 juin 1881 dans son article premier « Il ne sera plus perçu de rétribution scolaire dans les écoles primaires publiques, ni dans les salles d'asiles publiques » Cette loi a été reprise dans le code de l'éducation parachevé par la loi n°2003-339 du 14 avril 2003.
Réaction des conseillers présents à la lecture du courrier de Mr Bouchet, ils pensent qu'il y a confusion sur le mot « rétribution ».
- Voyages et déplacements
Diminution de ce poste budgétaire de 6 000.00 € actuellement à 4 000.00 € pour le prochain budget. Accord à l'unanimité
- Prix des repas, la société SRA vient d'appliquer une hausse de 2.47% à compter du 01/09/2008, le repas revient à la municipalité 2.96 € T.T.C.
Actuellement la participation des familles est de 1.95 € par repas, proposition du conseil municipal d'augmenter cette participation et de la passer à compter du 01/01/2009 à 2.20 €. Mr Bacquey s'abstient au nom de Mr Bouchet.

CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'ABRIBUS AVEC LE CONSEIL GENERAL N° 004-10-08

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour l'implantation de deux abris bus sur le territoire de la commune à savoir :

- Arrêt « La Vierge »
- Arrêt « Moulin du Bourg »

La participation de la commune sera de 350 € par abri voyageurs.

LETTRE DE LA COMMUNE DE SAINTE HELENE

Mr le maire donne lecture du courrier de la mairie de Sainte-Hélène concernant les enfants BASQUE, le conseil municipal souhaite de plus amples renseignements sur ce dossier, Mme Saboureux responsable du CCAS devra prendre contact avec la mairie de Sainte-Hélène.

TRAVAUX PREPARATOIRES RENTREE SCOLAIRE 2009 :

Mr Christian THOMAS, adjoint responsable des bâtiments communaux, informe l'assemblée qu'il faut prévoir l'agrandissement du dortoir afin d'accueillir les enfants qui font la sieste dans de bonnes

conditions. Cet agrandissement se ferait à la place des toilettes sous le préau qui sont dans le prolongement du dortoir existant. Les devis de ces travaux ne sont pas encore connus.

Si nous supprimons ces toilettes, obligation d'en construire de nouvelles, emplacement prévu le long du mur mitoyen avec la cave coopérative avec construction d'un préau en ossature métallique.

Considérant l'accroissement de la population, à la rentrée 2009, il faut envisager l'éventualité d'ouverture d'une nouvelle classe. Nous n'avons plus de locaux disponibles pour accueillir cette nouvelle classe, deux possibilités s'offrent à nous, dans un premier temps récupérer la bibliothèque, ou prévoir la construction d'une classe sous le préau actuel.

La commission des bâtiments doit étudier les différentes solutions.

Christian THOMAS informe l'assemblée qu'il a rencontré deux entreprises qui propose l'installation d'un self service à la cantine. Projet à l'étude.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE N° 005-08-10 :

Le conseil municipal,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de fonction du maire,

Vu l'article L2123-24-1-I et II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités de fonction des conseillers municipaux

Considérant l'importance des tâches quotidiennes assurées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide, 2 abstentions (Mme Barreau et Mr Bertheau)

- De procéder à la désignation de conseillers délégués suivants :

Mme Katia VIALARD, chargée de l'URBANISME

- D'octroyer à cette dernière l'indemnité de fonction de 6% de l'indice brut 1015, telle que prévue à l'article L 2123-24-1-I et II du code général des collectivités territoriales.

Cette indemnité sera en déduction de l'indemnité de maire.

COURRIER DE MONCADE Boris

Mr MONCADE sollicite une demande d'emplacement sur la place des écoles les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche pour une activité commerciale de restauration ambulante : Pizza et plat du jour à emporter.

Parallèlement il souhaiterait exercer cette activité à son domicile, 25 rue Odilon Redon, et Mr Moncade s'engage à laisser le trottoir en face de chez lui sans encombrement.

Le conseil municipal donne son autorisation à cette activité, et souhaite bonne chance à Mr MONCADE.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE

Mr le maire a reçu un courrier de la Préfecture de la Gironde, lui demandant de procéder à la nomination d'un élu référent à la sécurité routière.

Mr Michel PRIOLLAUD, maire est nommé par l'ensemble du conseil municipal.

Une réunion se tiendra le mardi 2 décembre à 17 heures à la salle des fêtes de Castelnau de Médoc.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Mr Olivier Palanque, enseignant au lycée Odilon Redon a adressé une demande de subvention pour un voyage scolaire à Londres pour l'enfant Fabienne GIROULT.

Refus à l'unanimité.

Proposition du repas des anciens le DIMANCHE 14 DECEMBRE à partir de 12 heures à la salle polyvalente, un devis pour le repas sera demandé à MEDOC TRAITEUR.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a une nouvelle association « APEDYS AQUITAINE » sur Listrac dont la responsable est Mme Franchini résidente au Fourcas. Cette association lutte contre la dyslexie, le but de cette association est de permettre à toute personne dyslexique d'accéder à une prise en charge spécifique, rééducative et pédagogique, adaptée à ses besoins particuliers.

Lettre de Mme Bessonnet

Dans cette lettre Mme Bessonnet pose plusieurs questions au maire et au conseil municipal

- Le logement de Mr Pion est-il reloué ? Mr Pion occupe toujours ce logement et paye son loyer.
- Le mur de Bibian/Clerc au Tris va-t-il être démolé ? Mr Claude Bacquey doit s'occuper de ce problème avec les propriétaires concernés.
- Le coin du mur du cimetière est cassé – Les plaques sont commandées et l'entrepreneur interviendra courant novembre.
- Toujours pas d'arrêtés pour obliger les personnes à finir leurs maisons (enduits extérieurs) Voir Mme Vialard pour connaître les possibilités de la commune dans ce domaine.
- Faire couper la sapinette de Mr Auvinet. Mr Bacquey doit faire intervenir les employés municipaux.
- La pompe de relevage des eaux usées du lotissement n'est toujours pas en fonction, à ce jour la mise en marche a été réalisée ce qui a engendré des nombreuses nuisances pour les riverains. Cette mise en marche a été effectuée sans contrôle.
- Faire nettoyer le lavoir du Tris – Mr Claude Bacquey doit s'en occuper
- Mme Bessonnet signale que la route de la Potence qui vient d'être refaite a été abîmée par les tracteurs.
- Interdiction pour les particuliers de faire brûler, est-ce que la commune met à disposition la remorque de la commune ?
En ce qui concerne les déchets verts la CDC met à disposition des composteurs.

En clôture de séance Mr THOMAS informe ces collègues que demain matin il a rendez-vous avec l'architecte, l'entrepreneur pour l'implantation du centre socioculturel.

La séance est levée à 10 h 45